

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-098

OBJET : Arrêté de circulation : aménagement de l'entrée du parking de Bauquay sur le domaine public, rue d'Evrecy, Bauquay, commune déléguée de « Les monts d'Aunay»

Le Maire de Les Monts d'Aunay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;
Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDFCO, rue de la Vallée RD455 Saint Jean de Daye (50620). Pour des travaux d'aménagement d'entrées sur le domaine publics, à l'entrée du parking communal de Bauquay, commune déléguée des Monts d'Aunay, à partir du 24 avril 2024 jusqu'au 29 avril 2024.



ARRÊTE

- Article 1** - Pendant toute la durée des travaux l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDFCO est autorisée à empiéter sur la chaussée.
Le stationnement et le dépassement seront interdits aux véhicules. Le parking communal est fermé.
- Article 2** - L'entreprise EIFFAGE ROUTE IDFCO est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
 - Monsieur VAL - Keolis (BUS VERTS)
 - Le Responsable des Services Techniques,
 - Le Service voirie de Pré-Bocage,
 - L'entreprise EIFFAGE ROUTE IDFCO,
 - Les voyages de l'Odon,
 - Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
 - Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,

- Le responsable de l'Agence Routière Départementale.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 19 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

le maire délégué, Lydie Olive

